



Compensation zone bleue – places de stationnement obligatoires

Une nouvelle voie pour avoir plus de place à Zurich
Décembre 2013

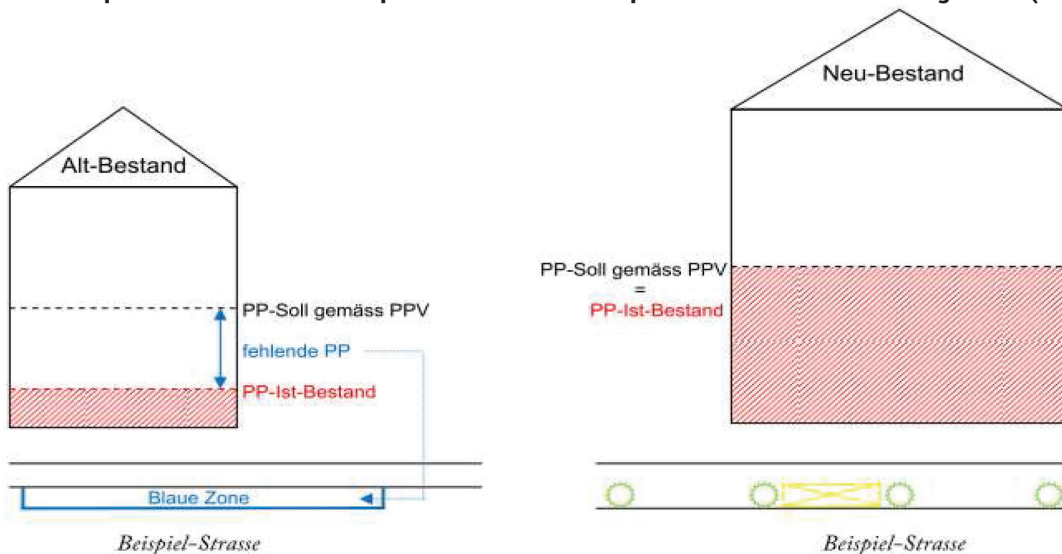
Il y a environ 34'000 places de stationnement dans les rues de Zurich en zones bleues et avec possibilité de privilèges pour les riverains. Elles servent aux habitants qui n'ont pas encore de place de stationnement sur une parcelle privée. La loi cantonale sur la planification et les constructions prescrit, à l'alinéa 242, que le besoin en places de parkings à usage privé doit, en principe, être couvert par les particuliers. C'est pourquoi les nouvelles constructions et les transformations d'importance entraînent la création obligatoire de places de stationnement. Comme les zones bleues existantes restent disponibles, le nombre de places de stationnement dans les zones d'habitation ne cesse d'augmenter et les rues restent dominées par la voiture. Conséquence: en ville de Zurich, environ 10% de ces places privées restent inoccupées. Les recettes générées par ces places ne couvrent souvent pas les coûts et les places obligatoires dans les nouveaux immeubles sont de plus en plus perçues comme un investissement risqué. Autre élément ayant contribué à cette

évolution: le degré de motorisation en ville de Zurich ne cesse de régresser depuis 20 ans. La proportion de ménages sans voiture est passée de 42% à 48% (2010).

C'est pourquoi le programme «Trafic urbain 2025» dans les quartiers d'habitation prévoit d'éliminer les places en zone bleue avec privilèges pour les habitants au fur et à mesure que de nouvelles places sont créés sur sol privé. Le réaménagement de l'espace ainsi libéré se fait selon les besoins concrets: pistes cyclables, allées, places de déchargement pour marchandises, espaces généreux pour les piétons et pour des arrêts de transports publics.

Ce mécanisme de compensation doit être mis en œuvre en 2014. Le potentiel de place représenté par 34'000 places de parking en zone bleue est très grand. La réalisation de cet espace prendra toutefois beaucoup de temps.

Représentation schématique du mécanisme de compensation zone bleue – places de stationnement obligatoires (en allemand)



Erich Willi, Stadt Zürich, Tiefbauamt, Verkehrsstrategien, Téléphone +41 44 412 23 22, erich.willi@zuerich.ch, www.stadt-zuerich.ch